


Informations de base	
2023/2504(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur les conséquences humanitaires du blocus dans le Haut-Karabakh Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Arménie Azerbaïdjan	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/01/2023	Débat en plénière	CRE link	
19/01/2023	Décision du Parlement	T9-0012/2023	Résumé
19/01/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2504(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150 Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0075/2023	16/01/2023	
Proposition de résolution		B9-0076/2023	16/01/2023	
Proposition de résolution		B9-0077/2023	16/01/2023	
Proposition de résolution		B9-0078/2023	16/01/2023	
Proposition de résolution		B9-0081/2023	16/01/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0012/2023	19/01/2023	Résumé

Résolution sur les conséquences humanitaires du blocus dans le Haut-Karabakh

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les conséquences humanitaires du blocus dans le Haut-Karabakh.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left et députés.

Pour rappel, la seule route reliant le Haut-Karabakh à l'Arménie et au monde extérieur, le corridor de Lachin, est bloquée par des écologistes azerbaïdjanais autoproclamés depuis le 12 décembre 2022. Cela a perturbé l'accès aux biens et services essentiels, notamment la nourriture, le carburant et les médicaments, pour les 120.000 Arméniens vivant dans le Haut-Karabakh, les plaçant de fait sous le coup d'un blocus. Ce blocus a entraîné une grave crise humanitaire.

En maintenant le blocus du corridor de Lachin, l'Azerbaïdjan viole ses obligations internationales en vertu de la déclaration trilatérale de cessez-le-feu du 9 novembre 2020, selon laquelle l'Azerbaïdjan doit garantir la sécurité des personnes, des véhicules et des marchandises circulant dans le corridor dans les deux sens.

Le Parlement a déploré les conséquences humanitaires tragiques du blocus du corridor de Lachin et du conflit du Haut-Karabakh. Il a souligné la nécessité d'un accord de paix global garantissant les droits et la sécurité de la population arménienne du Haut-Karabakh.

Il a exhorté l'Azerbaïdjan à :

- protéger les droits des Arméniens vivant dans le Haut-Karabakh et à abandonner sa rhétorique incendiaire qui appelle à la discrimination contre les Arméniens et à enjoindre ces derniers à quitter le Haut-Karabakh;
- rouvrir immédiatement le corridor de Lachin afin de favoriser la liberté de circulation et de permettre l'accès aux biens et aux services essentiels, et ainsi de garantir la sécurité et les moyens de subsistance des habitants de la région;
- s'abstenir de compromettre à l'avenir le fonctionnement des liaisons de transport, d'énergie et de communication entre l'Arménie et le Haut-Karabakh.

Le Parlement a condamné l'inaction des «forces de maintien de la paix» russes, préconisant de négocier d'urgence leur remplacement par des forces internationales de maintien de la paix de l'OSCE, dans le cadre d'un mandat de l'ONU. Il a également demandé que les organisations internationales puissent accéder librement au Haut-Karabakh pour évaluer la situation et fournir l'aide humanitaire nécessaire.

Enfin, l'UE est invitée à s'impliquer activement et à veiller à ce que les habitants du Haut-Karabakh ne soient plus les otages de l'activisme de Bakou, du rôle destructeur de la Russie et de l'inactivité du groupe de Minsk.